

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
COMMUNE DE SAILLY SUR LA LYS**

**DECISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS  
POUR L'ACHAT DE BULBES FLEURS D'AUTOMNE**

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 étendant la délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu la proposition effectuée par la société VERVER EXPORT BV, au regard du prix et des prestations proposées ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** est signé avec la société VERVER EXPORT BV (Hasselaarsweg 30 – 1704 DX Heerhugowaard – PAYS-BAS) un bon de commande relatif à l'achat de bulbes d'automne, pour un montant de 1.326,60€.

**ARTICLE 2 :** la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY SUR LA LYS, le 28 Septembre 2023

DEC 2023\_142

Le Maire,  
Jean-Claude THOREZ

